



Luxembourg, le 7 mars 2026

OBJET : RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION DE L'UE - 2026

RULE OF LAW REPORT

1. Le rapport d'activité de l'année 2025 a été publié à la date du 12 février 2026 et est accessible sur le site du comité de déontologie : <https://gouvernement.lu/fr/systeme-politique/gouvernement/comite-deontologie/rapports-annuels.html>
2. Au cours de l'année 2025, le comité de déontologie n'a pas fait de constat ou reçu d'informations au sujet d'un soupçon de manquement aux dispositions des Codes de déontologie et n'a pas été amené à rédiger un communiqué ou un avis de manquement à l'égard d'un membre du Gouvernement ou à saisir les autorités judiciaires.
3. Concernant le registre des entrevues, le comité de déontologie a reçu l'information d'un journaliste selon laquelle ce registre n'était pas à jour. Le comité de déontologie, qui avait constaté un retard dans la publication des entrevues, était déjà intervenu auprès du Ministère d'État aux fins de voir respecter les délais de publication des entrevues et a reçu comme explication qu'il y avait eu des problèmes techniques pour la mise à jour qui ont, entretemps, été écartés. Le comité de déontologie a également fourni des explications au journaliste.
4. Le comité de déontologie maintient les recommandations faites en 2024 qui n'ont pas été reprises dans les modifications des textes de 2022, notamment en ce qui concerne un accès plus large de documents en cas de constat de conflit d'intérêts ou de corruption.

Le comité de déontologie a fait une recommandation inofficielle auprès du Ministère d'État aux fins de voir respecter la mise à jour du registre des entrevues.

Le comité de déontologie a constaté qu'un certain nombre de conseillers qui sont adjoints au Gouvernement, dont essentiellement des conseillers dont la nomination avait été renouvelée, n'avaient transmis de certificats de formation dans les délais requis par le code de déontologie. Le comité de déontologie s'est adressé aux personnes concernées et a reçu la plupart des certificats requis. Certaines personnes attendent encore d'être admis à des cours.

5. Non, voir réponse sous 2.
6. Il n'y a pas eu d'évolutions significatives en matière de déontologie pour le gouvernement depuis 2025.